



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

VILLE DE TAVERNY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 107-2025-SC25

SÉANCE EN DATE DU 26 JUIN 2025

APPELS À PROJETS 2025 - SOUTIEN FINANCIER ET VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES DES ÉCOLES MATERNELLES MARIE-CURIE, CROIX-ROUGE, JULES-VERNE ET CHARLES-PERRAULT AINSI QUE DES ÉLÉMENTAIRES MARCEL-PAGNOL ET LOUIS-PASTEUR

L'an deux mille vingt cinq, le 26 juin à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Taverny dûment convoqué par Madame le Maire le 19 juin 2025, s'est rassemblé, au lieu ordinaire de ses séances en Salle du Conseil Municipal - Place du Marché Neuf, sous la présidence de Madame Florence PORTELLI, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

MEMBRES PRÉSENTS :

- Mme PORTELLI Florence, Maire ;
- Mme FAIDHERBE Carole, M. KOWBASIUK Nicolas, Mme BOISSEAU-STAL Laetitia, M. CLÉMENT François, Mme PRÉVOT Vannina, M. GASSENBACH Gilles, Mme CARRÉ Véronique, M. DO AMARAL Philippe, Mme KIEFFER Corinne, M. BOUSSAC Paul-Louis, Adjoints au Maire ;
- M. SANTI Elie, M. BAGHDAOUI Mahdjoub, M. MASSI Jean-Claude, M. LELOUP Michel, M. ARÈS Philippe, Mme PASINI Anna, Mme TAVARÈS DE FIGUEIREDO Alice, Mme DA SILVA Céline, Mme GRELLIER Isabelle, Mme PICHON Laurianne, M. POVERT Raphaël, M. LAMARCA Baptiste, M. MAUGIS Paul, Mme THOREAU Catherine, M. COTTINET Thomas, formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRES REPRÉSENTÉS :

- Mme BOUIZEM Rabia par Mme PRÉVOT Vannina
- Mme EL ATALLATI Fatima par Mme PICHON Laurianne
- Mme LEFEVRES Estelle par M. BOUSSAC Paul-Louis
- M. KOURIS Patrick par M. DO AMARAL Philippe

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

095-219506078-20250626-5634-DE-1-1

Réception en sous-préfecture le : 30 juin 2025

Publication le : 30 juin 2025

- M. CHARTIER Franck par M. COTTINET Thomas
- Mme MEZIANI Bilinda par Mme THOREAU Catherine

MEMBRES ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

- Mme BAETA Yolande, M. LE ROUX Cédric, M. SIMONNOT Alexandre.

Monsieur François CLÉMENT a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°117-2019-SCO01, prise par le Conseil municipal en sa séance du 26 septembre 2019, relative au dispositif de soutien financier aux projets éducatifs et partenariaux des écoles,

Considérant que la ville soutient les actions innovantes des écoles publiques du territoire dans le cadre d'appels à projets annuels ;

Considérant que, dans ce cadre, les écoles présentent à la ville des propositions de projets avec devis et demandent une participation financière. La participation financière de la ville est plafonnée à 50 % du cout total du projet. Le reste à charge étant réglé par les coopératives des écoles concernées ;

Considérant que les écoles maternelles Marie-Curie, Croix-Rouge, Jules-Verne et Charles-Perrault ainsi que les élémentaires Marcel-Pagnol et Louis-Pasteur ont présenté les projets suivants ainsi que leur demande de financement à la ville ;

ÉCOLE	PROJET	ACHATS	BUDGET TOTAL	SUBVENTION DE LA VILLE
Marie-Curie Maternelle	L'escalade à la maternelle	Atelier d'1h30 encadré pour 2 classes.	1 070,00€	535,00€
Croix-Rouge Maternelle	Projet vélo de mars à juillet	Renouvellement du parc à vélos	2 709,80€	1 000,00€
Charles-Perrault Maternelle	Développement du projet « savoir rouler »	Achat de nouveaux vélos/draisiennes	1 103,00€	550,00€
Jules-Verne Maternelle	Soutenir l'inclusion des enfants porteurs de handicap à l'école	Achat de matériel spécifique	595,48€	297,74€
Marcel-Pagnol Élémentaire	Découvrir le monde qui nous entoure	Découverte du Vexin et de Paris	2 491,75€	400,00€
Marcel-Pagnol Élémentaire	Le jardin de l'école Marcel Pagnol	Outillage et plant pour création d'un potager	2 497,95€	550,00€
Marcel-Pagnol Élémentaire	Action de sensibilisation au handicap	Intervention de APF France Handicap pour 2 classes	1 500,00€	400,00€

Louis-Pasteur Élémentaire	Action « savants fous » pour 10 classes de CP au CM2 sur les thèmes de la force de l'air et sur les gargouillis et nutriments	3 ateliers avec « les savants fous »	1 400,00€	700,00€
------------------------------	---	--------------------------------------	-----------	---------

Considérant l'avis rendu par la Commission n°1, Générations et Vivre-ensemble en date du 17 juin 2025.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Ce dossier n'ayant fait l'objet d'aucun débat contradictoire.

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

Le versement des subventions, aux écoles maternelles Marie-Curie, Croix-Rouge, Charles-Perrault, Jules-Verne, et élémentaires Marcel-Pagnol et Louis-Pasteur dans le cadre des appels à projets 2025, est approuvé.

Article 2 :

Les dépenses occasionnées seront imputées au budget principal de l'exercice 2025.

Article 3 :

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le département et au comptable public.

Article 4 :

La présente délibération sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal de la ville de Taverny.

Article 5 :

La délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027) dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX

Adoption à l'unanimité

Pour : 32

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,



Florence PORTELLI